

**BULLETIN D'INSCRIPTION
AU SEJOUR DE PÂQUES DU 22 AU 26 AVRIL 2024**

1. Attention, ce bulletin d'inscription est à remettre :

Impérativement pour le **05 avril 2024 au plus tard** au **S.I.V.S**, Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail : direction@sivs.fr
Attention le nombre de places est limité

<u>Nom</u> :	<u>Prénom</u> :
<u>Date de Naissance</u> :	
<u>Adresse</u> :	
Enfant n'habitant pas le S.I.V.S. mais scolarisé dans une Ecole du S.I.V.S. * sous réserve de places disponibles	
<input type="checkbox"/> Préciser le nom de l'école :	

Parent 1 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Parent 2 : nom/prénom

Adresse :

Tél. :

Mail :

Adresse et nom de facturation :

Montant à régler :Euros

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Désirez-vous une attestation de séjour ?

oui

non

Date et signature des parents

**Tarifs pour la semaine tout compris
(repas, transport, activités, hébergement)**

L'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR PÂQUES
QF < = 700	85 €
701 < QF < = 1000	135 €
QF > 1000	185 €

2. VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Aucune inscription ne sera validée si les documents listés ci-dessous ne sont pas remis pour le 5 avril 2024 dernier délai.

Le nombre de places étant limité, l'inscription vous sera confirmée par mail la semaine 14.

Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 5 avril 2024:

- Fiche de renseignements
- Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination
- Certificat médical d'aptitude à la pratique du char à voile
- Justificatif de domicile
- Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant
- Attestation de la CAF (quotient familial)

Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.